EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

2023.2.4.5

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation:

14/02/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :

03/03/2023

ABSENTS EXCUSES

Nombre de membres :

en exercice : 31 présents ou représentés : 24

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCH, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

OBJET: ADHESION AU TITRE DE 2023 A L'ASSOCIATION ARIA ILE DE FRANCE

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association;

VU les statuts de l'association ARIA Île-de-France;

VU la délibération n° 2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 attribuant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération poursuit le développement d'une filière agroalimentaire sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'association ARIA Île-de-France fédère, représente et défend les intérêts économiques, industriels, sociaux et commerciaux des entreprises agroalimentaires de la Région Île-de-France afin de contribuer à la mise en place de politiques régionales adaptées ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'adhérer à l'association à hauteur de 2 500 €, au titre de l'exercice 2023, afin d'accroître la visibilité de l'Agglomération sur le site internet de la Communauté, de pouvoir communiquer notre actualité aux adhérents de l'association, et de pouvoir exposer au Forum Régional de l'Agroalimentaire ;

DÉCIDE

Article 1er : D'ADHÉRER à l'Association ARIA Île-de-France à hauteur de 2 500 €, au titre de l'exercice 2023 ;

Article 2 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité. Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys. Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50291-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet :13/03/23

Publication ou notification: 13/03/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Président de la CAMVS Maire de Melun Conseiller Régional